

Formation : Communication responsable dans l'agroalimentaire

Mieux valoriser votre démarche RSE, ouvrir un dialogue permanent et établir des relations de confiance avec vos parties prenantes, mettre en place un plan communication en lien avec la stratégie RSE de votre entreprise...

Quelles stratégies de communication RSE pour le secteur agroalimentaire ?

L'AEA vous propose **1 journée de formation pratique** avec une experte RSE dans le secteur agroalimentaire.



Association des Entrepreneurs
de l'Agroalimentaire

Au programme :

- Bases théoriques spécifiques aux IAA
- Stratégies de communication internes et externes
 - Reporting RSE

Date : mardi **5 octobre** de 9h à 17h

Lieu : AEA, 8 chemin de la Noue, 21600 LONGVIC

Coût : 450€ HT (adhérent AEA)
/ 600€ HT (non-adhérent)

Formation animée par :

Anne-Eugénie GASPARD





**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cette action est proposée dans le cadre de l'opération collective « **Accélérateur RSE** » pilotée par l'AEA dans le cadre des projets DINAI 2020 attribués par la DRAAF BFC et destinés exclusivement aux **TPE/PME agroalimentaires** de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Contactez-nous pour plus d'information sur les modalités de participation.

Contact AEA :

Gabriel MARTINEZ, Chargé de mission RSE
Tél. 06 48 42 98 04
Mail : gabriel.martinez-garcia@aea-agro.fr



Association des Entrepreneurs
de l'Agroalimentaire

8 Chemin de la Noue, 21600 LONGVIC
SIRET 83868971900014 – APE 9499 Z
TVA: FR 40

<https://www.aea-agro.fr/>



L'AEA est organisme de formation **27210386221** auprès de la Préfecture de la Région de Bourgogne-Franche-Comté. L'AEA est référencé sur Datadock.

Bulletin d'inscription :

Formation : Communication responsable

Mardi 5 octobre

De 9h00 à 17h00

Société :

Adhérent AEA : Oui / Non

Adresse :

Correspondant de l'entreprise pour les formations :

E-mail : Tél :

Mode pour les paiements :

- Option 1** : L'AEA adresse une facture au nom de votre entreprise qui la règle directement. Une convention simplifiée de formation professionnelle est établie en double exemplaire entre l'AEA et votre entreprise
- Option 2** : votre entreprise souhaite que la formation soit prise en charge par votre OPCO. Une convention simplifiée de formation professionnelle est établie en triple exemplaire entre l'AEA et votre entreprise. Il vous appartient d'en envoyer un exemplaire à votre OPCO avec votre demande de prise en charge. Un programme détaillé sera alors fourni

Nom OPCO : Adresse :

Stagiaire(s) à inscrire :

Nom, Prénom :

E-mail :

Besoins et attentes :

Si le stagiaire est en situation de handicap, merci de nous indiquer les conséquences pouvant impacter la formation de manière à l'adapter pour la rendre accessible :

.....